



POLICE LAVAUX



Commune de
Bourg-en-Lavaux

J.-P. DEMIERRE

Municipal de Police de Bourg-en-Lavaux

Raphaël Cavin

Commandant

Le Courrier

Par e-mail (via la Commune de Bourg-en-Lavaux)

Numéro / Référence : RC, 06/2022

Lutry, le 27 septembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE – Squats à Bourg-en-Lavaux. Les Autorités communales et Police Lavaux mettent en garde les propriétaires de biens immobiliers inoccupés face à une recrudescence d’occupations illégales.

Depuis quelques mois, plusieurs squats fleurissent à divers endroits de la commune dans des habitations individuelles en attente d’être vendues ou rénovées. Les squatteurs profitent d’une porte laissée ouverte ou, dans certains cas, fracturent une voie d’accès pour pénétrer dans le bâtiment. Ces occupations illicites peuvent entraîner des retards lors de travaux de rénovation, induire un sentiment d’insécurité ainsi que des nuisances pour le voisinage. Même occupé illégalement, l’état de salubrité du bâtiment pourrait engager la responsabilité des propriétaires ou des collectivités publiques en cas d’accident.

Face à cette situation, chaque propriétaire réagit différemment : certains n’ayant pas de projet immédiat pour leur bien signent un contrat de confiance à durée déterminée avec les squatteurs. D’autres au contraire déposent une plainte pénale pour violation de domicile et saisissent le Tribunal d’arrondissement pour obtenir l’évacuation forcée des squatteurs au terme d’une procédure plus ou moins longue.

De provenance du sud de l’Europe, les squatteurs sont particulièrement bien renseignés quant aux habitations laissées momentanément vacantes et se montrent peu collaborants avec les autorités.

Afin de vous prémunir contre ce type de phénomène, votre police régionale de proximité préconise de :

- sécuriser les accès d’un bâtiment inoccupé ;
- simuler une présence, notamment avec de l’éclairage intérieur (sur minuterie) ;
- renseigner le voisinage et les autorités quant à l’inoccupation momentanée d’une bâtisse ;
- informer Police Lavaux dans les meilleurs délais en cas de suspicion d’occupation illégale d’un bâtiment (021 791 11 21, en cas d’urgence 117).

Renseignements :

Pour la Commune de Bourg-en-Lavaux :

- Monsieur Jean-Paul Demierre, Municipal de police de Bourg-en-Lavaux, +41 76 391 77 81, jean-paul.demierre@b-e-l.ch

Pour la Police Lavaux :

- Lieutenant-colonel Raphaël Cavin, Commandant de police, +41 21 791 11 21, contact@apol.ch.

Lieutenant-colonel R. CAVIN

Le Commandant

